

**Résolution générale**  
**47<sup>ème</sup> congrès du Syndicat national des chercheurs scientifiques (SNCS-FSU)**  
**10 et 11 décembre 2020**

**Un 47<sup>ème</sup> congrès du SNCS dans un contexte exceptionnel de crises successives**

La politique néolibérale engagée depuis plusieurs décennies s'est brusquement accélérée en France depuis 2017. Les gouvernements du président Emmanuel Macron mènent une politique particulièrement offensive avec d'une part, des cadeaux fiscaux inégalés en faveur des plus riches (réforme de l'ISF et prélèvement forfaitaire unique sur les revenus financiers) et des entreprises (baisse de cotisations sociales et maintien du CIR) et d'autre part, l'austérité en matière de dépenses publiques et de sécurité sociale. Les solidarités et les droits des plus fragiles, des retraités, des salariés du secteur privé et des agents de la fonction publique sont attaqués par une série de réformes : réforme du Code du travail par ordonnance ; baisse des APL ; suppression des emplois aidés ; augmentation de la CSG ; baisse des effectifs, maintien du gel du point d'indice et des salaires dans la fonction publique ; loi de transformation de la fonction publique ; réforme de l'assurance chômage, réforme des retraites (en suspens), etc. Ce sont les travailleurs les plus fragiles, les précaires, les chômeurs, les jeunes et les retraités les moins aisés qui en payent le prix fort. Les services publics essentiels – éducation, hôpital public, enseignement supérieur et recherche (ESR), justice, protection sociale... – sont attaqués.

L'augmentation des inégalités, l'affaiblissement des services publics, l'absence de réelles discussions entre les gouvernements et les syndicats, les structures associatives et plus généralement les corps intermédiaires, ont abouti à une crise démocratique qui a vu croître la défiance des citoyens vis-à-vis du processus électoral et de toute représentation, un bouleversement du paysage politique, la diffusion de « fausses nouvelles » et l'instrumentalisation de la parole scientifique. En Europe et aux Amériques, des dirigeants démagogues et proches de l'extrême droite ont été élus. En France, le mouvement des « gilets jaunes » a pour élément déclencheur la création d'une énième taxe, décidée sous couvert de transition énergétique ; une taxe ni acceptable ni supportable par des populations sans choix de mobilité et fragiles économiquement. Cette crise sociale s'est caractérisée par des violences policières, qui se sont renouvelées ces dernières semaines. La « loi de sécurité globale », qui vient d'être adoptée, menace les libertés publiques en réduisant la liberté d'informer et de rendre compte de ces violences policières. Le modèle productiviste, qui provoque la destruction des écosystèmes, a considérablement augmenté les risques de transmission de l'animal à l'humain de pathogènes, comme le SARS-CoV-2 de 2019. La crise sanitaire de la Covid-19 bouleverse nos sociétés depuis début 2020. Non seulement elle se double d'une crise économique inédite depuis la seconde guerre mondiale, mais elle met aussi en lumière une crise du modèle de développement : vulnérabilité des systèmes de santé, ruptures d'approvisionnement des produits de santé, dévalorisation de métiers essentiels, remise en cause de l'organisation du travail, des transports et des chaînes de production... sans oublier l'anthropisation accélérée de la biosphère, la chute vertigineuse de la biodiversité et l'accélération des risques liés au changement global.

Dans ce contexte exceptionnel d'incertitudes et propice aux pertes de repères collectifs et individuels, l'existence de services publics et d'une protection sociale performants sont d'une importance capitale. Avec la FSU, le SNCS prône un investissement massif dans les services publics et la sécurité sociale, tout en luttant pour un autre modèle économique et de société, solidaire et respectueux de l'environnement. Cet investissement doit impérativement soutenir à son juste niveau

la recherche publique pour garantir la liberté de recherche et l'avancement des connaissances, essentiels pour faire face aux crises actuelles et contribuer à la nécessaire transition écologique et solidaire des sociétés humaines.

Avec la FSU, le SNCS s'est récemment engagé pour la défense de la fonction publique et plus généralement pour le droit des salarié-e-s : pour le dégel du point d'indice et la revalorisation des grilles indiciaires dans la fonction publique, pour le retrait des projets de « loi de transformation publique » et de « régime universel de retraite ». Le SNCS demande le retrait de la « loi de sécurité globale » et il continuera à appeler les personnels à s'investir dans les mobilisations à venir.

### **Le SNCS demande l'abrogation de la LPR**

L'annonce en février 2019 d'une loi de programmation de la recherche (LPR, ex-LPPR) est arrivée dans un contexte de situation critique pour la recherche publique. Depuis 2017, l'effort de recherche publique en France est tombé à un niveau historiquement bas à 0,76% du produit intérieur brut (PIB), alors que cet effort se situait déjà autour de 0,80% du PIB en 2000 et que la France s'était engagée à le porter à 1% du PIB dès 2010. Ce sous-investissement s'accompagne d'une diminution de l'emploi scientifique titulaire dans les organismes publics de recherche (CNRS, INSERM, INRIA, IRD...) et les dotations des établissements sont tombées à un niveau si bas qu'elles ne leur permettent plus de financer leurs laboratoires, d'assurer l'encadrement et la formation des futurs scientifiques au meilleur niveau, ni de conduire leur propre politique scientifique. Ce sous-investissement chronique voit ses effets aggravés par les entraves structurelles mises dans l'organisation de la recherche, le financement des laboratoires étant devenu outrageusement dépendant du système des appels à projets de l'ANR, du programme d'investissements d'avenir (PIA, travesti en politique dite d'« excellence ») et de l'Europe... Combinée à la chute de l'emploi scientifique titulaire, la généralisation du financement sur projets a engendré l'augmentation du nombre de personnels contractuels et en situation précaire, notamment des femmes scientifiques qui peuvent être confrontées à l'impossibilité de conjuguer leurs vies professionnelle et personnelle (maternité). Ces politiques ont en outre considérablement dégradé les métiers et les conditions de travail des personnels de l'ESR en mobilisant du temps de travail sur des activités annexes à la recherche, en installant la concurrence à tous les niveaux et en répandant la frustration, le découragement et le sentiment d'échec chez des personnels placés dans des situations impossibles. Dans le prolongement des gouvernements précédents, le gouvernement actuel ne cesse d'encourager la montée en puissance de pôles universitaires de niveau mondial faisant co-exister un système où les organismes de recherche et les universités sont en compétition. La venue récente sur la scène nationale de l'ESR de l'Udice, qui regroupe les 10 plus grandes universités françaises à recherche « intensive », témoigne d'une volonté de réduire les prérogatives en stratégie scientifique des organismes de recherche.

Le projet de LPR prévoit une programmation budgétaire qui ne permettrait d'atteindre en 2030 que 0,80% ou 0,85% du PIB pour la recherche publique. Malgré le contexte de crises qui démontre le rôle crucial de la recherche, cette programmation condamne la recherche française à un décrochage structurel qui affectera une génération entière, voire plus. L'obsession dogmatique en faveur des appels à projets (un système chronophage et inefficace y compris d'un point de vue économique) est en réalité une stratégie d'attaque de la liberté de recherche et d'extinction du statut de la fonction publique. Le système toujours plus encadré des appels à projets est un moyen évident de piloter la recherche ; ce financement par des « ressources propres » rend impossible le recrutement de titulaires. Le projet de LPR ne prévoit ainsi aucun plan pluriannuel pour l'emploi scientifique titulaire mais, au contraire, dans la droite ligne de la loi de transformation de la fonction publique, il offre un cadre législatif à de nouvelles voies de recrutement contractuel, notamment des « *tenure-tracks* » et les « CDI de mission ». Cette augmentation de la proportion – déjà insupportable – de contractuels, y

compris sur des fonctions pérennes, accentuera inévitablement le drame de la précarité dans l'ESR et la dégradation des conditions de travail. L'arrivée des *tenure-tracks* s'accompagne du souhait de voir les candidat-e-s sélectionné-e-s déjà lauréats d'un financement de l'ERC, ce qui conduirait à multiplier les contournements des sections disciplinaires constituées majoritairement d'élue-e-s. En filigrane, les futures chercheur-e-s seraient recruté-e-s sous couvert du label ERC. De plus, avec les derniers amendements, la LPR a étendu aux campus universitaires le délit d'entrave et s'attaque frontalement aux statuts des enseignant-es-chercheur-se-s en remettant en cause le Conseil national des universités (CNU).

Le SNCS continuera à agir au sein de l'intersyndicale de l'ESR pour la construction de luttes unitaires et à appeler les personnels à se mobiliser et à réaffirmer ses propositions pour que la LPR soit abrogée, pour une autre loi de la recherche, pour une recherche libre et à la hauteur des enjeux et pour des conditions de travail de qualité.

### **Nos analyses, propositions et revendications**

Les débats lors du congrès ont permis de réaffirmer les propositions et les revendications du SNCS. Les quatre textes adoptés par le congrès ont enrichi les analyses et donnent de nouvelles propositions et de nouveaux mandats au SNCS en matière de : conditions de travail et de rapport au temps de travail ; restructuration et d'organisation des laboratoires ; rapports entre la science et la société ; nouveaux modes d'organisation et d'action syndicales.

**Le congrès rappelle les valeurs du SNCS pour la science** : la production de connaissances, dans tous les champs disciplinaires et interdisciplinaires, leur libre diffusion à l'ensemble de la société et le respect des libertés académiques. Ces valeurs d'indépendance doivent être garanties par le statut de la fonction publique pour les personnels de l'ESR, une évaluation et une politique scientifique effectuées par des pairs majoritairement élus, des dotations de base des établissements permettant de financer leurs laboratoires et de conduire leur propre politique scientifique, une organisation de la recherche soutenable et un partenariat équilibré entre la recherche publique, la recherche privée et la société.

**Pour les personnels des organismes de recherche, les valeurs du SNCS** sont : des conditions de travail permettant à chacun de s'émanciper dans l'exercice de son métier et garantissant l'égalité de parcours, de promotion et de rémunération entre les femmes et les hommes. Le SNCS défend le recrutement sur poste statutaire au plus proche de l'obtention du diplôme donnant accès au concours, l'ouverture de concours pour tous les postes pérennes actuellement assurés par des personnels en CDD, des rémunérations sans modulation individualisée et reconnaissant le niveau de diplôme des personnels de l'ESR – et notamment du doctorat –, les moyens matériels d'exercer les activités de recherche indépendamment des appels à projets.

### **Le congrès affirme les principales revendications du SNCS :**

- le budget de la recherche publique doit augmenter de 6 milliards d'euros d'ici 2022 pour permettre à l'effort de recherche publique en France d'atteindre au moins 1% du produit intérieur brut (PIB) ;
- un plan pluriannuel pour l'emploi scientifique titulaire doit programmer la création de 6 000 postes de titulaires par an pendant 10 ans pour la résorption de tous les emplois précaires et pour le développement de la recherche publique ;
- les dotations annuelles pour la recherche des établissements et des laboratoires doivent augmenter de 2 milliards d'euros d'ici 2022 pour permettre aux établissements de financer les programmes de recherche des laboratoires et de conduire leur propre politique scientifique ;

- des organismes de recherche stratégiques, capables de mener une politique scientifique nationale pluridisciplinaire élaborée par des instances constituées majoritairement d'élu·e·s, et garantissant la liberté de recherche et un soutien financier pour les chercheur·se·s.
- les structures du mille-feuille institutionnel (ANR, Idex, ComUE, IHU, IRT, SATT, HCERES...) doivent être supprimées ou transformées en concertation avec les organismes de recherche et la part du financement par appels à projets – qui est le point d'entrée de la précarité et des attaques contre la liberté de recherche – doit être drastiquement réduite au profit des laboratoires ;
- l'égalité de carrière et de rémunération entre les femmes et les hommes doit être rendue effective ;
- les carrières et les rémunérations des personnels de l'ESR doivent être significativement revalorisées par l'augmentation du point d'indice, la revalorisation des grilles permettant de prendre en compte le niveau de diplôme, l'augmentation des promotions dans tous les corps de chercheurs, d'ingénieurs et de techniciens, un régime indemnitaire sans part individuelle au mérite et la revalorisation des primes fonctionnelles au niveau de celles des corps comparables de la fonction publique d'État en attendant leur intégration dans les grilles indiciaires ;
- les avancées obtenues dans la revalorisation des carrières et des rémunérations doivent bénéficier de façon égale à l'ensemble des personnels de l'ESR quel que soit leur statut (contractuel·le·s, précaires, doctorant·e·s, technicien·ne·s, ingénieur·e·s et chercheur·se·s) et quels que soient leurs établissements, y compris les EPA comme l'ANR qui doivent établir des grilles de salaires quand elles n'existent pas ;
- la spécificité des carrières dans l'ESR doit être prise en compte dans le calcul des retraites ;
- le crédit d'impôt recherche (CIR), qui constitue un véritable détournement institutionnalisé de fonds publics, doit être remis à plat.

### **Renforcer le syndicat, ses analyses et la défense des personnels**

Le SNCS est le premier syndicat des chercheurs par sa représentativité aussi bien dans les instances statutaires que dans les instances scientifiques de plusieurs organismes de recherche. Le SNCS attire de nouveaux syndiqué·e·s, en particulier des ingénieur·e·s et technicien·ne·s, et le nombre de syndiqué·e·s au SNCS progresse de nouveau depuis deux ans. Néanmoins, le fonctionnement de la recherche analysé ci-dessus rend aujourd'hui plus difficile l'engagement syndical des jeunes scientifiques. La défiance vis-à-vis de partis politiques ou des organisations syndicales et l'apparition de mouvements comme celui des « gilets jaunes » imposent au SNCS de mieux comprendre les évolutions de la société. Une attention particulière doit être consacrée au fonctionnement de notre syndicat afin qu'il s'enrichisse de l'arrivée de nouveaux syndiqué·e·s, qu'il poursuive efficacement les luttes et l'élaboration des analyses et des propositions pour la recherche publique.

Ce 47<sup>ème</sup> congrès du SNCS doit être le point de départ d'un renouvellement du syndicat, de son organisation, de son fonctionnement, de ses pratiques. Le texte adopté par le congrès sur le thème de « nouveaux modes d'action syndicale, syndicalisation des précaires et des nouveaux recruté·e·s, s'organiser en distanciel » (thème 4) participe de cette démarche.

Le SNCS doit organiser les échanges et les débats entre ses syndiqué·e·s et avec leurs représentant·e·s dans les instances des établissements mais aussi celles du SNCS : sections, commission administrative, bureau national et congrès du SNCS. Dans notre société toujours plus fracturée, ces débats doivent être organisés pour garantir que chacun·e puisse se sentir libre de ne pas être d'accord et respecté·e. Le SNCS devra adapter son fonctionnement pour accélérer l'utilisation des outils numériques : site web, listes de diffusion et systèmes d'échanges et de

réunions à distance et hybrides (à distance et en présentiel). Les réseaux sociaux ont pris une place importante dans les mouvements sociaux, par exemple dans la mobilisation contre la LPR de *Facs et Labos en Lutte* : le SNCS doit pouvoir utiliser ces réseaux sociaux dans le respect des valeurs du SNCS et dans le respect de chacun·e et sans invectives. Les outils de communication ne pouvant pas les remplacer, les échanges et les débats en direct, qu'ils soient en présentiel ou à distance, devront être renforcés.

Le SNCS doit poursuivre ses efforts de syndicalisation des contractuel·le·s, des précaires, des doctorant·e·s, des technicien·ne·s, des ingénieur·e·s et des chercheur·se·s pour continuer à défendre leurs droits et l'existence d'une recherche avec une organisation et des moyens permettant de produire des connaissances dans toutes les disciplines. Le SNCS attachera une importance particulière à sensibiliser les nouvelles générations à la nécessité de s'investir dans la lutte collective pour une recherche publique largement ouverte et permettant l'avancée des connaissances. Le texte du thème 4 adopté par le congrès propose notamment de créer un secteur des chercheurs contractuels et des chercheurs précaires.

De la plupart des sites de recherche, des universités, des organismes de recherche, remonte l'expression des mêmes difficultés vécues par les chercheurs, les enseignants-chercheurs et les personnels techniques ou administratifs. La souffrance au travail, créée – ou tout au moins amplifiée – par les réformes de la recherche menées depuis une quinzaine d'années, impacte les vies professionnelles et privées et fait douter les personnels de leur importance dans la société et parfois de leurs capacités de création. Il est important d'identifier les causes et les responsables de ce sentiment partagé par beaucoup et de constater que les directions, sous l'impulsion du ministère et des réformes structurelles qu'il met en place, participent à l'installation des personnels dans ces situations de souffrance et de doute. Des stratégies appropriées doivent être élaborées pour permettre aux personnels de se sortir de leurs difficultés. Si ce contexte et cette organisation de la recherche poussent les personnels de l'ESR à se contorsionner pour rendre compte d'une activité remplissant les critères de compétitivité et d'excellence affichés par les organismes de recherche et les universités, le syndicat doit organiser les luttes contre les réformes iniques, inefficaces et nuisibles.

Le SNCS doit continuer à protéger la santé et l'intégrité des personnels de la recherche. Les conditions de travail dégradées sont des sources de souffrances au travail, de situations de harcèlement et de maltraitance, favorisées par l'autoritarisme désormais en place dans l'ESR, qui sont trop souvent occultées. Le SNCS-FSU continuera à défendre les situations individuelles et poursuivra le travail engagé dans le thème « Conditions de travail : pressions et charge, temps de travail, travail à distance, discriminations FH, raciales, en intégrant titulaires et précaires » pour témoigner, partager les constats, et les mettre en regard avec les réformes subies. Le SNCS défendra le maintien d'un dialogue social renforcé dans les établissements avec des pouvoirs réels dans les comités qui ne doivent pas être considérés comme des chambres d'enregistrement et dont les représentant·e·s du personnel doivent être reconnu·e·s pour leur implication. Une vigilance et un travail préparatoire seront à appliquer pour la transformation des CT et des CHSCT en CSA au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Le SNCS sera également vigilant au respect des principes d'évaluation par les pairs et au respect du fonctionnement démocratique de nos instances. Il s'inquiète en effet de la montée des pratiques autoritaires des directions des instituts et organisations de recherche, comme cela s'est produit récemment à l'INRIA où le conseil scientifique a été contourné ou encore au CNRS où deux jugements du tribunal administratif ont successivement mis en lumière le non respect du travail des jurys d'admissibilité et d'admission par la direction. Ces pratiques intrusives et autoritaires, sont très inquiétantes pour l'indépendance de la recherche et son fonctionnement démocratique et collégial.

Elles ont par ailleurs des conséquences désastreuses pour le recrutement des jeunes chercheur-ses, qu'il s'agisse de celles et ceux qui se voient arbitrairement déclassé-es ou qui, comme cinq collègues de la section 36 et trois de la section 37, se voient privés de leur statut de fonctionnaire suite à l'annulation des concours qui a découlé des jugements sanctionnant la direction.

Il est également indispensable de renforcer la concertation avec les autres syndicats de la FSU intervenant dans l'ESR. Le texte du thème 4 adopté par le congrès **mandate notamment le SNCS à construire une coordination « FSU-ESR » des syndicats de l'ESR au sein de la FSU** (avec le SNESUP-FSU, le SNASUB-FSU et les autres syndicats de la FSU).

Ce 47<sup>ème</sup> congrès du SNCS doit être également le point de départ d'un renforcement de ses analyses. Le contexte de crise actuel a mis en évidence la nécessité d'accélérer les réflexions sur l'organisation du travail dans la recherche publique avec le développement rapide du travail à distance et la réduction des déplacements pour un développement soutenable, ces réflexions devant concerner aussi le fonctionnement du syndicat. La crise sanitaire a également montré la nécessité de nourrir un dialogue responsable et rationnel entre les scientifiques et les citoyens, le SNCS participant déjà activement aux débats ouverts avec des mouvements de citoyens. Sur ces sujets, les textes adoptés par le congrès sur les thèmes « Conditions de travail : pressions et charge, temps de travail, travail à distance, discriminations FH, raciales, en intégrant titulaires et précaires » et « Sciences et sociétés : des rapports complexes et ambivalents en évolution constante. Analyse pour comprendre et préciser notre positionnement syndical » donnent des analyses, des positions et des revendications qui constituent des mandats du SNCS.

Le SNCS a toujours porté une attention particulière à la place des femmes dans la recherche. La question de l'égalité de conditions d'exercice, de déroulé de carrière et de rémunération entre les femmes et les hommes dans la recherche publique doit continuer à être un thème de réflexion et d'action majeur au SNCS. Le congrès mandate le SNCS pour élaborer des propositions concrètes permettant de garantir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes en s'inspirant notamment de l'avis de vigilance du Haut Conseil à l'égalité femmes-hommes et en s'investissant fortement dans les différents comités de suivi des plans d'action relatifs à ces questions.

Dans le contexte actuel des attaques du gouvernement contre la recherche publique, des libertés universitaires et de nos droits, le congrès appelle à l'amplification des mobilisations et des luttes collectives pour la « loi de programmation de la recherche » soit abrogée et pour une autre loi de la recherche. Le SNCS continuera à réaffirmer ses propositions pour une recherche publique libre et largement ouverte et permettant l'avancée des connaissances pour l'émancipation des individus et la préservation de l'humanité.

#### **Le Bureau national élu est composé de :**

*Boris Galak, secrétaire général, Maude Le Gall et Maud Leriche, secrétaires générales adjointes, Dimitri Peaucelle, trésorier national, Christophe Blondel, trésorier national adjoint, Christine Eisenbeis, Pierre Gilliot, Christophe Hecquet, Rose Katz, Sandra Lippert, Claude Mirodatos, Patrick Monfort, Chantal Pacteau, Sophie Pochic, Anne Schuhl, Maud Simonet, Aline Tribollet, Damien Vandembroucq.*